



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr



A VOS AGENDAS !

L'Assemblée Générale du District Artois se tiendra le **SAMEDI 12 OCTOBRE 2019 au matin à SAINT POL SUR TERNOISE.**

Dès maintenant, réservez cette date !

La convocation et l'ordre du jour de notre Assemblée seront portés à votre connaissance sur le site du District dans la deuxième quinzaine de septembre 2019.

Cordialement à tous.

Jean-Louis GAMELIN
Président du District Artois

HORAIRES D'ETE

Du lundi 24 juin au samedi 13 juillet 2019 :

De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

(Fermeture des bureaux le jeudi après-midi, le vendredi et le samedi)

Du lundi 15 juillet au samedi 31 août 2019 :

De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

(Fermeture des bureaux le samedi)





AVIS AUX CLUBS AYANT DEMANDE LE SECTEUR D'ARRAS

Compte tenu des nombreuses demandes il ne sera pas possible de satisfaire tous les desideratas émis.

Priorité sera d'abord accordée aux équipes du secteur concerné, puis satisfaction sera donnée en fonction des places disponibles :

- aux équipes opérant dans le secteur d'Arras depuis plusieurs saisons
- aux autres équipes dans l'ordre chronologique de réception des demandes.

Richard RATAJCZAK
Président du Département Seniors



MEDAILLE ou PLAQUETTE du DISTRICT ARTOIS

Le District Artois serait heureux d'honorer **1 ou 2 membres bénévoles** de votre club lors de ***l'Assemblée Générale d'OCTOBRE 2019*** ou lors de la ***Soirée des Récompenses*** (médaillon ou plaquette du District).

Critères pour l'obtention :

Médaille du District : âgé – 50 ans et plus de 10 ans de bénévolat

Plaquette du District : âgé + 50 ans et plus de 10 ans de bénévolat.

Votre proposition sera examinée par la Commission des Récompenses qui vous informera de sa décision.

Nous retourner la fiche de renseignements (ci-dessous) et un CV détaillé (sur feuille annexe) pour le 2 septembre 2019.

Jean-Louis GAMELIN
Président du District



PROPOSITION DE RECOMPENSE

RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT PROPOSE

NOM et PRENOM : (en lettres capitales) _____

DATE et LIEU de NAISSANCE : _____ à _____

PROFESSION : _____

ADRESSE : _____

CLUB ACTUEL : (Nom du Club) : _____

Comme joueur : de _____ à _____

Comme dirigeant : de _____ à _____ Fonction : _____

de _____ à _____ Fonction : _____

de _____ à _____ Fonction : _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS pouvant être utilisés pour une intervention lors de la remise des récompenses : anecdotes, faits importants, autres fonctions..... :

Utiliser à cet effet une feuille annexe SVP

NOM et coordonnées téléphoniques de la personne susceptible d'être contactée pour de plus amples renseignements : _____

RECOMPENSES, DECORATIONS déjà OBTENUES à TITRE SPORTIF : _____

Je soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus

Cachet du Club :

Nom et Signature du proposant :



FORMATIONS D'ARBITRES

3 formations sont programmées au titre de 2019/2020

Pour y participer :

- ouvrir l'onglet « arbitrage » du présent site
- puis le sous onglet « devenir arbitre »

La page donne 3 options :

- . une vidéo et des fiches référentielles à consulter
- . **une image « calendrier régional FIA »** (c'est cette image qui permet d'accéder au dossier d'inscription)
 - ✓ cliquer sur l'image
 - ✓ une fois l'application ouverte, cliquer sur la ligne bleue « calendrier régional FIA ». S'affichent 2 liens de couleur rouge
 - . **le premier (calendrier)** fournit la liste des formations avec dates, lieux, horaires et coordonnées des responsables à contacter en cas de difficultés
 - . **le second donne accès aux fiches d'inscriptions.** Choisir la bonne.

Une fois complet, **le dossier d'inscription et ses justificatifs annexes** seront à transmettre exclusivement à khamrit@lfhf.fff.fr au plus tard 15 jours avant le début de la formation choisie. ATTENTION ! Tout dossier incomplet sera rejeté.
Les convocations suivront le moment venu.

IMPORTANT : le calendrier précise le nombre de places accordées à chaque formation. Une fois ce nombre atteint, les inscriptions seront closes. La seule solution sera de reporter sur une autre formation celles qui n'auront pas été retenues, avec les mêmes risques si le contingent est complet lorsque le candidat s'inscrira de nouveau.

Jean-Pierre JANNOT

Responsable du Pôle Formations de la Commission des Arbitres de l'Artois



COMITE DIRECTEUR

Réunion du lundi 17 Juin 2019

Présidence : Jean Louis GAMELIN

Présents : Evelyne BAUDUIN, Delphine BRESA, Chouki BELLA, Didier CLAY, Louis DARTOIS, Gérard DEBONNE, Alain DELHAYE, Jean DENEUVILLE, Micheline GOLAWSKI, Eric GOOSSENS, Denis LAMORILLE, Pascal LEPROVOST, Francis LEYVAL, Serge PAUCHET, Richard RATAJCZAK, Daniel SION, Pascal WATEL

Excusés : Ottorino DI BERNARDO, Bernard DEJARDIN

Assistent à la réunion : Henry MACIUSZCZAK, Président de la CAA, Franck GONCALVES, CTD

Approbation du PV de la réunion du 20 Mai 2019 publié au Hebdo Foot Artois n° 658 du 18 Juin 2019

Les membres du Comité Directeur présentent leurs condoléances à la famille de M. ZUSZEK Joseph ex arbitre Fédéral 1.

Orage du 04 juin à St Nicolas :

La Ligue et le District ont réagi vis-à-vis du club et des enfants et ont pris contact avec le président du club. **27 places correspondant aux vœux du club** ont été offertes pour un match de **Coupe du monde féminines à Valenciennes**. Par ailleurs **la Ligue et le District** ont contacté leur **Commission des œuvres sociales** pour étudier la possibilité de verser un don aux parents qui doivent faire face à des frais inhérents au séjour de leur enfant à l'hôpital. **Actuellement les nouvelles sont rassurantes.**

Réunion des Membres de commission du 14 juin à Labeuvrière :

Cette première réunion depuis plus de 10 ans a connu un succès mitigé mais a été appréciée par la **quarantaine de participants.**

Réunion générale des arbitres du 15 juin à Montigny :

Plus de 240 arbitres ont assisté à ce rassemblement annuel au cours duquel le Comité Directeur était représenté par Pascal Watel et le Président par Richard Ratajczak. Cette réunion a été l'occasion de mettre en valeur le travail de la commission au travers **des excellents résultats obtenus et la bonne tenue de nos arbitres dans les échelons supérieurs.**

Finale des champions seniors :

Le club d'Ecourt Saint Quentin qui devait rencontrer l'AFCLL Béthune n'a pu donner suite à la proposition en raison d'un programme chargé en manifestations.

Finales de coupes :

Au 16 Juin, 1782 spectateurs payants ont assisté aux finales. Malgré des ambiances festives dans la majorité des cas, **2 incidents ont émaillé ces rencontres.**

Lors de la finale de la coupe d'Artois des U15 à Maroeuil, un incident banal a provoqué l'envahissement du terrain et l'arrêt du match pendant les arrêts de jeu. Les joueurs ont eu un comportement exemplaire à côté de celui de quelques adultes qui ont gâché la fête et empêché les jeunes d'Oignies de célébrer leur victoire.

La conclusion de la finale de la coupe d'Artois Futsal à Méricourt a été beaucoup plus sombre. Alors que la rencontre a été à son terme malgré une ambiance survoltée et quelques comportements détestables, des incidents graves se sont produits sur le parking de la salle alors que la majorité des acteurs avait quitté les lieux. Des individus s'en sont pris au Président de Courcelles et ont passablement endommagé sa voiture.

Pour ces 2 affaires la commission de discipline aura à statuer.

Enfin, les délégués ont déploré lors de la finale de la coupe d'Artois seniors le fait que **les 3 arbitres n'ont pas revêtu les maillots offerts par le district.**

Assemblée générale de la ligue du 15 juin à Valenciennes :

La participation des clubs du district a été honnête avec **57 clubs présents et 66 représentés** ce qui représente 123 clubs votants.

Demande de subventions auprès du CNDS et du Conseil départemental :

Malgré des délais courts et des démarches complexes les **2 dossiers comprenant 10 actions du district** ont été déposés dans les délais impartis.

Clubs débiteurs :

Un premier bilan avant une relance à venir fait ressortir **75 clubs débiteurs** dont 40 de moins de 50€

Projet de réforme des championnats jeunes :

Le projet jeunes fait l'objet d'une nouvelle présentation aux membres du Comité directeur. Celui-ci est la conclusion des différentes réunions entre les **membres de la Commission et des techniciens du District.** Le projet a été enrichi par la **participation de dirigeants de clubs** conviés à un groupe de travail et d'échanges.

Les avis des membres du Comité directeur étant partagés et des propositions intéressantes ayant été formulées, **Franck GONCALVES s'est proposé pour présenter une version amendée du projet qui sera soumis à l'approbation de la Commission et ensuite au Comité directeur** début septembre pour publication et présentation à **l'AG de Saint Pol sur Ternoise.**

Le Président
Jean-Louis GAMELIN.

Le Secrétaire général
Richard RATAJCZAK.



COMMISSION d'APPEL des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS

Réunion du 11 juillet 2019

Présents : Jean DENEUVILLE, Raymond BRICE, Pascal QUINTIN.

Excusés : Nicole DELHAYE, Éric GOOSSENS, Claude RAMET.

Appel de l'ES LAVENTIE d'une décision de la commission du Statut de l'Arbitrage du 18 juin 2019 parue le 25 juin 2019 sur le site Internet dans le journal du District.

Décision notifiée à 3 reprises au cours de la saison (11/9/18- 13/02/19- 18/06/19) :

TROISIEME SAISON D'INFRACTION, 0 joueur muté au lieu de 6 mutés, applicable pour **la saison 2019/2020**. Amende suivant niveau compétition.

ES LAVENTIE manque 1 arbitre amende 120€x1x3=360€

Sur la recevabilité de l'appel :

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

Après audition de :

Monsieur Didier Clay, Président de l'ES Laventie - Licence 1900460075

La commission d'appel constate que :

Le club de L'ES Laventie n'est couvert que par 1 arbitre au sens de l'art 33 du Statut de l'Arbitrage.

Le document extrait de foot 2000 remis en séance indique 4 arbitres licenciés au club, on constate que

Jean Michel Dubus, Gregory et Matheo Druon, arbitres mutés, ne remplissent pas les conditions prévues aux articles 34 et 35. Ils ne peuvent être pris en compte.

L'équipe première évolue cette saison 2018/2019 en D1 et l'art 41 précise que le club doit être couvert par 2 arbitres dont 1 majeur.

La commission du Statut de l'Arbitrage réunie le 18 juin 2019 a confirmé qu'à ce titre le club E.S Laventie à la date du 15 juin 2019 était en infraction pour la troisième saison et a précisé les sanctions financières et sportives prévues aux articles 46 et 47 dudit règlement et reprises ci-dessus.

En conséquence, la commission d'appel des Litiges Administratifs et Sportifs

Après vérification des explications données par le club et examen approfondi des pièces fournies lors de l'audience, au vu de la situation actuelle, sans préjuger des modifications à venir, décide de confirmer la décision de première instance.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **150 euros** (article 126 du règlement particulier de la Ligue de Football des Hauts de France).

Appel de l'ES FICHEUX d'une décision de la Commission des Compétitions Seniors du 11 juin 2019 parue le 18 juin 2019 sur le site Internet dans le journal du District.

Décision : Non Accession de l'équipe Seniors de l'ES FICHEUX en D6

Sur la recevabilité de l'appel :

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

Après audition de :

Monsieur David Fay, Secrétaire - Licence 1931200010

Monsieur Quentin Marquis, Président - Licence 1931234542

Monsieur Nicolas Bridoux, Capitaine - Licence 1946831327

Monsieur Richard Ratajczak - Commission compétitions seniors District Artois

La commission d'appel constate que :

Le club de l'ES Ficheux a connaissance des règlements généraux et notamment l'art 83 qui stipule qu'un club doit avoir au moins 2 équipes pour monter dans la division supérieure.

L'ES Ficheux n'a engagé qu'une seule équipe pour la saison 2018/2019.

Elle n'a pas recruté d'autres joueurs en cours de saison.

Par ailleurs, le club n'est pas le seul dans cette situation au sein du District Artois.

En conséquence, la commission d'appel des Litiges Administratifs et Sportifs confirme la décision de première instance et le maintien en D7 de l'ES Ficheux.

Les frais de déplacement de Monsieur RATAJCZAK Richard concernant ce dossier sont à la charge de l'ES FICHEUX.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **150 euros** (article 126 du règlement particulier de la Ligue de Football des Hauts de France).

Pascal QUINTIN
Le Président de Séance.

Raymond BRICE
Le Secrétaire de Séance.



COMMISSION ETHIQUE DU 19 JUN 2019

Présents : Claudian PHILIPPE - Denis LAMORILLE - Jean DENEUVILLE - Pascal LEPROVOST

Excusé : Ottorino DI BERNARDO

✓ Dossier Match de coupe d'Artois U13 Montigny-Noyelles sous Lens

Lecture du courrier du secrétaire de Noyelles sous Lens, Mlle Caroline HERINGUEZ qui relate des faits conséquents sur la blessure de l'un des joueurs U13 de Noyelles qui s'est déroulé au stade de Montigny en Gohelle avec comme équipes présentes Noyelles sous Lens, Vendin ES, Wingles et Montigny en Gohelle.

La commission a souhaité rencontrer l'Éducateur de Montigny Monsieur Amine KENZ, qui n'a pas daigné répondre à cette convocation, ni même s'excuser. Dans ces conditions, la commission transmet le dossier à la commission de discipline pour suite à donner.

D'autre part la commission regrette la blessure du joueur mais après avoir consulté d'autres éducateurs présents, considère que c'est un fait de jeu certes regrettable mais qu'en l'absence de commentaires sur la feuille de match, elle ne peut statuer et qu'il revient à l'éducateur de Montigny de prendre des sanctions à l'interne.

✓ Dossier Match U15 à 8 Hesdigneul US 2- Ham/Busnes

Personne convoquée :

Monsieur Marien Julien Arbitre assistant de Ham/Busnes 2 Licence N°1926842042

En l'absence de M. Marien, convoqué et absent non excusé, le président de la commission lit le mail de M. Watel Pascal, président de l'US Hesdigneul dans lequel il dénonce les attitudes de M. Marien et ses propos déplacés voire injurieux envers Mme Monniez Educatrice de l'US Hesdigneul.

La commission en l'absence de M. Marien regrette vivement les propos tenus et restera vigilante à l'avenir si des faits similaires venaient à être de nouveau rapportés.

De ce fait, la commission transmet le dossier à la commission de discipline pour suite à donner.

✓ Dossier Match U13 Annequin OS1-Hénin Stade2

Personnes convoquées :

Monsieur Soricelli Benjamin Arbitre de la rencontre Licence N°2543750066

Monsieur Sevin Marco Educateur de Henin Stade 2 Licence N°1966815277

Monsieur Machado Louis Arbitre Assistant de Henin Stade N°1930006119

Absence excusée de M Soricelli.

La commission regrette vivement l'absence non excusée de messieurs Sevin et Machado. Après avoir lu la feuille annexe du match qui a été arrêté, elle considère que le comportement de M. Machado n'est pas celui qu'un arbitre assistant doit avoir sur un terrain et en plus en foot animation. Elle transmet donc son dossier à la commission de discipline pour à la fois son absence à une convocation et aussi son comportement envers un arbitre bénévole.

D'autre part vu les insultes proférées par deux joueurs du Stade Henin Messieurs Luka Richard N° de licence 2547787041 et Mezouar Souad N° de licence 2547747525 envers l'arbitre du match, elle transmet leurs dossiers à la commission de discipline pour suite à donner.

✓ Dossier Match SENIORS D3 AJ Artois-Pas US1

Lecture du courrier du président de l'US PAS EN ARTOIS M. Gourdel, qui nous informe du climat malsain de cette rencontre.

La commission a demandé des explications au président M. Gourdel et retraitera le dossier à la rentrée en fonction des éléments reçus.

✓ Dossier Match U18 D1 Gonnehem US-ST Nicolas SC

Personnes convoquées :

Monsieur CREPIN Christian Educateur de US Gonnehem N° de licence 1930074025

Monsieur CHAPPE Eric Président de US Gonnehem N° de licence 1910421272

Monsieur DAILLET Fabrice Dirigeant de ST Nicolas N° de licence 1920326555

Absence excusée de M. CHAPPE remplacé par M LEFEBVRE dirigeant de l'US Gonnehem N° de licence 2547262481

Absence non excusée de M. CREPIN.

La commission a entendu M. Lefebvre et elle a lu en sa présence le mail de M. Daillet relatant des propos déplacés envers certains joueurs de son équipe après le match. Suite aux explications de M. Lefebvre, et à la discussion instaurée avec M. Daillet, il s'avère qu'il y a eu une mauvaise interprétation des propos de M. Crépin mais que par contre certains propos ont été prononcés dans la buvette entre parents de joueurs.

La commission recommande donc au club de Gonnehem de veiller à ce que de tels propos ne se reproduisent pas même en dehors du terrain et elle transmet le dossier à la commission de discipline pour l'absence non excusée à une convocation de M. Crépin.

Jean DENEUVILLE

Président de la Commission